

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Question écrite
Titre :	Manifestations lausannoises : sur un malentendu, cela peut-il marcher ?
Initiant-e(-s) :	Anouck Saugy

Une manifestation antispéciste s'est déroulée le 27 août 2022 sur le territoire lausannois. Les affiches annonçant l'évènement ont fait mention d'un soutien de la Ville de Lausanne. Le tout accompagné du logo de la Ville. Un malentendu ?

Une affiche pour une manifestation antispéciste avec les armoiries de la Ville de Lausanne ? Cela peut paraître surprenant et pourtant c'est ce qui s'est produit durant le mois d'août 2022 lorsque l'association « Ecologie et Altruisme » a annoncé sa manifestation antispéciste et son rassemblement y relatif du 27 août dernier.

Sur les affiches annonçant l'évènement, on peut notamment lire que les organisateurs peuvent compter sur le « soutien de la Ville de Lausanne ». La mention est même accompagnée du logo de la Ville.

Nous comprenons que la Ville de Lausanne par le biais de son règlement communal exige que les organisateurs d'évènement mentionnent le soutien de la Ville dans leurs communications officielles notamment lorsque du matériel est mis à disposition.

Dans le cas d'espèce, trois tables ont été prêtées aux organisateurs de la manifestation antispéciste, raison pour laquelle la mention ainsi que le logo de la Ville a figuré sur les affiches de l'évènement. Cet imbroglio porte à confusion et laisse penser que la Ville de Lausanne accorde un soutien spécifique et thématique à la manifestation en question.

Sur la base de ce qui précède, et afin d'éviter tout malentendu pour des manifestations à venir, la soussignée, au nom du Groupe PLR, se permet d'adresser à la Municipalité les questions suivantes et la remercie d'ores et déjà pour ses réponses :

Conclusions :

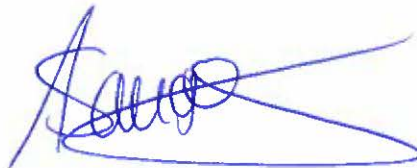
- La Ville de Lausanne porte-elle un soutien particulier à certaines manifestations spécifiques et thématiques ?
 - Quelle est la teneur actuelle du règlement communal en matière d'organisation d'évènements ? Dans quel cadre un organisateur d'évènement doit-il mentionner le soutien de la Ville ?
 - La Ville de Lausanne reçoit-elle, respectivement revoit-elle, les affiches des évènements organisés sur sol lausannois ? Qu'en est-il des évènements pour lesquels un prêt de matériel est effectué ?
 - Quels types de contrôles la Ville effectue-t-elle lorsque une demande d'organisation de manifestation lui est soumise ?
 - Comment la Municipalité compte-elle agir afin, d'une part, d'éviter qu'un tel malentendu ne se reproduise à l'avenir, et d'autre part, afin de garantir une neutralité politique ?
 - Une révision du règlement actuellement en vigueur est-elle prévue ?
-

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2022

Mme Anouck SAUGY

Signataire(s) :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anouck Saugy', written over a horizontal line.
